



**Pour un État de
redistribution de la richesse et
de soutien aux organismes
d'action communautaire autonome**

**Déposé au ministre des Finances
M. Raymond Bachand**

**dans le cadre des consultations
prébudgétaires 2010-2011**

par le

Réseau québécois de l'action communautaire autonome

*Document déposé le 15 décembre 2009 à M. Emmanuel Dubourg, adjoint parlementaire du ministre des Finances du Québec
présenté par Céline Métivier, agente de recherche au RQ-ACA et Normand Gilbert, coordonnateur du RQ-ACA*

Coordonnées du Réseau québécois de l'action communautaire autonome

Adresse 1555, avenue Papineau, Montréal QC H2K 4H7

Téléphone 514-845-6386

Courriel coordination@rq-aca.org

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome bénéficie d'un soutien financier à la mission globale du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)

Préambule

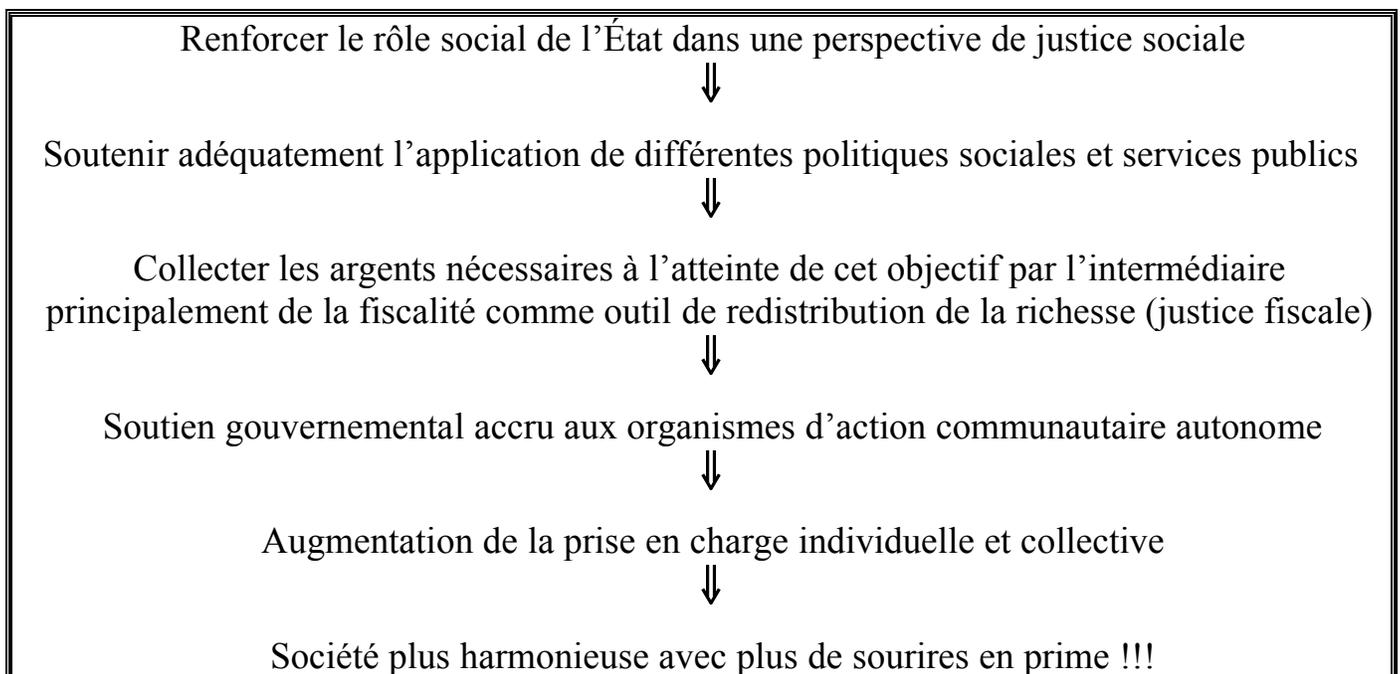
Nous désirons remercier le ministre des Finances de maintenir la tradition des consultations prébudgétaires et d'inviter le *Réseau québécois de l'action communautaire autonome* (RQ-ACA) à donner son opinion sur la question des finances publiques et du budget annuel de l'État québécois.

Regroupant actuellement vingt grands secteurs du mouvement communautaire représentant plus de quatre-vingt (80) regroupements nationaux et rejoignant plus de 4 000 organismes de base d'action communautaire autonome (ACA) sur l'ensemble du territoire québécois, le RQ-ACA demeure un carrefour de formation et d'information sur différentes questions touchant l'ensemble des organismes d'ACA (voir en annexe I). Les organismes de base d'ACA sont à même de constater les effets néfastes de la crise économique sur les populations qu'ils rejoignent. Tout en offrant des services de « premières lignes », ils réclament des améliorations notables aux programmes sociaux visant à alléger quelque peu le fardeau que ces populations vivent lorsqu'elles se retrouvent dans des situations plus que précaires. Au-delà des crises économiques, les organismes d'ACA doivent soutenir quotidiennement la population au prise avec différentes réalités sociales changeantes dont le vieillissement des personnes qui la composent, une immigration de plus en plus diversifiée, un environnement qui se dégrade plus rapidement que prévu, une augmentation des problèmes de santé mentale, etc.

C'est dans un esprit de recherche de solutions constructives que le RQ-ACA dépose aujourd'hui quelques recommandations limitées et non exhaustives afin de contribuer à l'atteinte d'une plus grande justice sociale au Québec.

Dans les années antérieures, les consultations prébudgétaires se tenaient en février. Compte tenu du temps disponible pour effectuer le présent document (ayant été avisé seulement le 1^{er} décembre dernier) et ayant une équipe de travail minimale, le RQ-ACA n'a pas eu le loisir de préciser davantage les éléments soulevés dans le présent document.

Nous pouvons résumer notre mémoire à un schéma que vous trouverez sans doute simpliste mais qui représente notre opinion sur la question des budgets gouvernementaux.



Rôle de l'État

Pour le RQ-ACA, l'État doit jouer un rôle majeur et central dans l'atteinte d'une plus grande justice sociale au sein de la société. En ce sens, l'État doit intervenir tant sur le plan économique, social, politique et environnemental que sur le plan fiscal. Sans trop s'étendre sur différentes réalités de ces grandes composantes, nous avons choisi quelques éléments qui nous paraissent essentiels à l'atteinte d'une plus grande justice sociale.

Lorsque vient le temps d'évaluer les politiques, lois, règlements ou autres décisions des différentes composantes de la société (particulièrement sur les plans politique et législatif), nous nous posons des questions jugées fondamentales sur ces différentes décisions dont : diminuent-elles l'écart entre les riches et les pauvres ou, au contraire, le creuse-t-il ? favorisent-elles ou non la protection de l'environnement ? contribuent-elle ou non à l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes ? etc.

Cet exercice s'applique à l'ensemble des choix « des gouvernements », tant sur le plan international que sur les plans fédéral, provincial et municipal que des autres composantes de la société (secteur privé, mouvements sociaux, etc.).

En somme, nous avons la profonde conviction que la richesse globale de la société québécoise, quoiqu'elle a possiblement diminué quelque peu avec la crise, existe et qu'elle doit être mieux répartie au sein de la population.

Au sein de la population

Étant donné que ce sont majoritairement des personnes et familles défavorisées qui font appel aux organismes d'action communautaire autonome, nous devons nous préoccuper tant de leur situation financière que de leur situation sociale et psychologique en général.

Par exemple, l'écart entre riches et pauvres continue à se creuser au Canada : « **le revenu des travailleurs les moins bien payés a en effet diminué de 20 % par rapport à ce qu'il était au début des années 1980. (...) Pendant ce temps, le revenu des plus riches s'est accru de 16 %** ». (« L'écart entre riches et pauvres s'est beaucoup accru au pays », *La Presse*, 1^{er} mai 2008). Deux des éléments qui ont favorisé cette situation sont la faiblesse des protections sociales (assurance-emploi, aide sociale, salaire minimum, etc.) et les baisses d'impôt.

L'Institut de la statistique du Québec nous apprend qu'en 2007, les 20 % de ménages les plus pauvres avaient un revenu disponible moyen (après impôts) de 12 737 \$ contre 103 200 \$ pour les 20 % des ménages les plus riches. Ces derniers s'accaparent plus de 42,9 % de l'ensemble des revenus alors que les plus pauvres récoltent à peine 5,3 % des revenus. Avec la crise économique sévissant depuis plus d'un an, on peut présupposer que la situation à cet égard s'est grandement détériorée. En ce sens, nous appuyons les grandes demandes portées, entre autres, par le Collectif pour un Québec sans pauvreté et autres regroupements nationaux (dont plusieurs sont membres du RQ-ACA) particulièrement en ce qui concerne l'augmentation du salaire minimum, la bonification de l'aide sociale, la construction de logements sociaux, etc.

Fiscalité

Pour nous, un des outils majeurs favorisant une meilleure redistribution de la richesse demeure la fiscalité. Une plus grande justice fiscale peut contribuer grandement à une plus grande justice sociale. Rappelons que les décisions prises sur ces questions le sont généralement par les députés (élus par la population), les ministres et le Premier ministre. Lorsque nous examinons les décisions prises ces vingt dernières années par le gouvernement du Québec (quel que soit le parti au pouvoir) sur les questions fiscales, nous ne pouvons que constater que ces décisions ont contribué à élargir l'écart entre les plus fortunés et les plus démunis de notre société.

Selon l'Institut Fraser (qu'on ne peut qualifier de gauchiste) « *le Québec serait un royaume des subventions aux entreprises* » avec un total de six milliards en subvention par an et suggère que « *les Québécois devraient se demander si le fait de donner plus de 6 milliards par an aux entreprises est le meilleur usage de l'argent des contribuables* (« *Le Québec serait un royaume des subventions aux entreprises* », La Presse, 28 novembre 2009, p. 19) ». Dans le même ordre d'idée, il est de plus en plus reconnu que le gouvernement pourrait augmenter ses revenus par le prélèvement réel et adéquat des taxes sur l'exploitation des ressources naturelles.

Par ailleurs, l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques a publié en mars 2008 un document intitulé « *D'où vient la « crise » des finances publiques ?* » indiquant que **les baisses d'impôt accordées aux particuliers au Québec depuis 2000 représentent un manque à gagner ANNUEL de plus de 8,9 MILLIARDS \$ pour le gouvernement du Québec seulement.** Nous ne sommes pas nécessairement contre toutes baisses d'impôt, particulièrement pour les personnes et les familles ayant de plus faibles revenus, mais nous ne pouvons que constater que ces baisses d'impôt profitent particulièrement aux mieux nantis. Les documents gouvernementaux nous éclairent amplement sur cette question. Par ailleurs, si le document des consultations prébudgétaires « *Des finances publiques saines pour protéger nos valeurs – Le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014* » indentifie « *l'écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces* » (p.33), **il aurait été plus approprié, plus complet, plus transparent et surtout plus juste d'accompagner cet énoncé des services obtenus en contrepartie de ce « fardeau » fiscal.** De plus, nous ne sommes pas de l'école proposant des augmentations des tarifs dans les services publics particulièrement en santé et les services sociaux et en éducation.

Le gouvernement et nos élus ont la responsabilité de rétablir une plus grande justice fiscale par une augmentation des taux d'imposition pour les plus fortunés de la société. De plus, il serait important de réviser à la hausse la contribution des sociétés, particulièrement celles qui sont très rentables.

N'oublions pas que « *contrairement à la croyance populaire, le Canada est l'un des pays du monde industrialisé où les entreprises paient le moins d'impôt* » et que « *les sociétés canadiennes paient 21 % moins d'impôt que les sociétés américaines* » et que « *les conservateurs ont annoncé la baisse du taux d'imposition général des sociétés de 22,1 % en 2007 jusqu'à 15 % en 2012* » (« *Le Canada, paradis fiscal des entreprises.* », La Presse, 29 juillet 2008). Pourquoi ne pas profiter de cet avantage pour bonifier les revenus de l'État ? Évidemment, nous pourrions développer davantage cette question puisqu'il semble que plusieurs entreprises rentables ne paient pas un sou d'impôt, et ce, en toute légalité.



Protection sociale

Si nous insistons pour que le gouvernement prenne les moyens pour obtenir davantage de ressources financières par une application d'une plus grande justice fiscale c'est principalement pour que l'État puisse assumer adéquatement les responsabilités que nous lui avons confiées sur le plan de la protection sociale, environnementale, culturelle et économique.

Concernant les politiques sociales, nous avons la ferme conviction que celles-ci contribuent de façon plus que significative au bien-être de la population. Que ce soit par l'intermédiaire de la scolarisation, des services en santé et services sociaux, des centres à la petite enfance, du soutien de dernier recours, etc., l'ensemble des politiques sociales doivent répondre aux besoins et aux désirs de la population d'être plus heureux. Cependant, la diminution de la valeur monétaire des protections sociales n'a fait que « fissurer » leur réel impact.

En ce sens, le RQ-ACA est tout à fait en accord avec le gouvernement sur la nécessité de réviser l'ensemble des politiques sociales. Cependant, contrairement à certains courants politiques et idéologiques (au sein même du gouvernement), cette révision doit s'effectuer dans une perspective d'augmentation des protections sociales, environnementales et culturelles en fonction d'une plus grande justice sociale et non l'inverse. Quand le gouvernement ou d'autres acteurs sociaux proposent des pistes de solutions, la principale question à laquelle il devrait répondre est « celles-ci favorisent-elles plus de justice sociale » et surtout en faire la démonstration.

Recommandations globales

- 1. Augmenter les revenus de l'État par différentes mesures visant une plus grande justice fiscale dont :**
 - **augmentation appréciable du taux d'imposition de l'impôt pour les mieux nantis ;**
 - **augmentation du taux d'imposition de l'impôt des compagnies, particulièrement celles ayant des profits très élevés (ex. : les banques) ;**
 - **révision de l'ensemble des abris fiscaux et élimination de ceux favorisant presque exclusivement les plus riches ;**
 - **prélèvement réel et adéquat des taxes sur l'exploitation des ressources naturelles ;**
 - **augmentation des transferts fédéraux particulièrement en santé et en éducation.**
- 2. Adopter différentes mesures favorisant de meilleures protections sociales dont :**
 - **augmentation appréciable du salaire minimum ;**
 - **augmentation des prestations de l'aide sociale ;**
 - **augmentation du nombre de logements sociaux ;**
 - **augmentation des prestations des programmes sociaux du fédéral (assurance-emploi, pensions de vieillesse, etc.) par des pressions du gouvernement du Québec.**
- 3. Consolider et soutenir financièrement davantage les réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation.**
- 4. Maintenir la tarification des services publics aux taux actuels tout en effectuant des études afin de vérifier la possibilité de diminuer certains de ces taux.**

Et les organismes d'action communautaire autonome

Rappelons les paroles du ministre Sam Hamad que nous citons dans notre mémoire de l'an dernier.

« Parce qu'ils sont en interaction directe avec le milieu, les organismes communautaires jouent un rôle d'une importance capitale, notamment lorsqu'il s'agit de définir les besoins et d'élaborer des stratégies en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens. Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec, par l'entremise de plusieurs ministères et organismes, développe des collaborations fructueuses avec les organismes communautaires québécois et il en est fier.

L'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire comporte inévitablement une dimension humaine, mais également une dimension économique. Les sommes investies dans le milieu communautaire ont, sur l'ensemble du territoire québécois, des retombées de plus d'un milliard de dollars. Ces investissements contribuent à dynamiser les économies régionales et locales. Ils permettent non seulement de créer plus de 26 000 emplois à temps plein, mais aussi d'assurer la participation d'environ 211 000 hommes et femmes à des activités bénévoles auxquelles ils consacrent plus de 300 millions d'heures chaque année.

(...)

Les organismes communautaires réunissent et mobilisent des dizaines de milliers de personnes qui s'engagent chaque jour dans le développement de nos communautés. Ils sont présents dans tous les secteurs, soit en offrant des services d'entraide et de soutien, soit en organisant des activités et des événements rassembleurs. Leur action touche une multitude de clientèles dont les jeunes, les familles, les femmes, les personnes handicapées, les personnes malades, les personnes âgées ou encore les communautés ethnoculturelles ou autochtones.

(...)

La force du milieu communautaire réside dans sa capacité à tisser des liens de solidarité. Inspirés par son énergie, nous sommes capables de bâtir, tous ensemble, une société où il fait bon vivre.

[Sam Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. « Mot du ministre ». *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire 2007-2008*. Québec : SACAIS, septembre 2008]

Cette reconnaissance du ministre Hamad est intéressante mais doit d'être accompagnée d'un soutien adéquat aux organismes d'action communautaire autonome. Comme nous le mentionnions ci-dessus, les organismes d'action communautaires autonomes (ACA) sont aux « premières loges » pour constater les contrecoups sévères dans la population des différentes crises économiques, financières ou sociales et encore davantage en ce qui concerne la présente crise économique qui dure depuis plus d'un an. Celle-ci est d'ailleurs qualifiée par la majorité de ceux et celles qui interviennent sur le terrain économique comme étant la plus sévère depuis le krash de 1929.

De par leur mission, les organismes d'ACA ont été à même de constater les ravages de la présente crise : augmentation de l'utilisation des banques alimentaires, des soupes populaires et des services offerts par les organismes d'accueil des personnes en crise, multiplication des demandes de soutien dans les organismes intervenant sur le terrain du chômage et de l'aide sociale, difficulté accrue de payer son loyer, services budgétaires populaires débordés, etc.

Évidemment la crise économique et financière actuelle a augmenté grandement la pression exercée sur les organismes d'ACA tant par le nombre de personnes s'adressant à eux que par l'alourdissement des problèmes rencontrés par ces personnes. Déjà sous-financés, les organismes d'ACA ne pourront maintenir le rythme actuel de travail et de services offerts sans mettre en danger l'accessibilité de

ceux-ci et la qualité de travail nécessaire pour les interventions individuelles et collectives. De plus, la crise a aussi des effets sur la générosité du public à l'égard des organismes d'ACA puisque que des milliers de citoyennes et citoyens qui contribuaient à différentes causes se retrouvent souvent eux et elles-mêmes obligés de se tourner vers ces organismes.

L'adoption de la « *Politique gouvernementale - L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* » en 2001 et l'augmentation des ressources financières étant accordées aux organismes d'ACA depuis constituent des pas importants dans la bonne direction. D'ailleurs, cette politique stipule que ;

« Les montants forfaitaires accordés en vertu du soutien financier à l'action communautaire autonome contribuent ainsi à couvrir un seuil plancher constituant une participation significative aux coûts admissibles relativement aux frais généraux et aux frais liés à l'accomplissement de la mission sociale. De plus, pour les organismes d'action communautaire autonome qui ont besoin d'un personnel salarié pour réaliser leur mission sociale, le montant forfaitaire permettrait d'assurer une participation au financement des frais salariaux nécessaires au fonctionnement des organismes et à leur offre d'intervention ou de services alternatifs » (p 28).

De plus, le « *Cadre de référence en matière d'action communautaire* » adopté en 2004 dans la foulée de la Politique indique que ;

« Le seuil plancher correspond au soutien suffisant pour favoriser la continuité dans sa réalisation des activités qui découlent de la mission globale d'un organisme d'action communautaire, incluant les activités liées à sa vie associative et la vie démocratique » (2^{ème} partie « *Les balises d'interprétation* » (p 25).

Nous reconnaissons l'importance du soutien financier du gouvernement du Québec attribué actuellement à la mission des organismes d'action communautaire, qui dépasse les 446 millions de dollars (voir le tableau I). Nous déplorons toutefois que les sommes accordées soient très variables selon les programmes, les ministères et le type d'organismes. Une note de prudence doit accompagner la lecture des données du tableau I puisque la moyenne obtenue est gonflée quelque peu par le montant des subventions accordées aux organismes qui offrent des services 24 heures par jour, sept jours par semaine.

En 2007-2008 (celles de 2008-2009 n'étant pas disponibles), les données publiées par le SACAIS démontraient que **la moitié des organismes recevaient moins de 65 000 \$ par année pour le soutien à la mission.** Comment un organisme peut-il payer un loyer, embaucher du personnel stable et offrir des services avec des sommes aussi peu élevées? Comment pourra-t-il répondre aux nouveaux besoins exprimés par la population en période de crise sans accroissement de son financement? Bref, ***le soutien financier gouvernementale actuel peut-il vraiment répondre adéquatement aux objectifs de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire et son Cadre de référence tels que mentionnés ci-dessus ? La « réalité terrain » nous indique clairement que non.***

Tableau 1
Soutien financier versé en appui à la mission globale 2008-2009,
par ministère et organisme gouvernemental ⁽¹⁾

Ministère / organisme gouvernemental	Soutien à la mission globale 2008-2009	% du soutien à la mission par rapport au soutien total provenant du gouvernement du Québec	Nbre org,	Soutien moyen
Ministère de la Santé et des Services sociaux	369 428 469 \$	83,8 %	2 889	127 874 \$
SACAIS	21 966 515 \$	87,8 %	409	53 708 \$
Ministère de la Famille, des Aînés (Famille)	18 010 043 \$	92,0 %	267	67 453 \$
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Éducation)	16 795 949 \$	93,6 %	182	92 285 \$
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	5 042 832 \$	95,1 %	147	34 305 \$
Secrétariat au loisir et au sport	6 240 882 \$	38,2 %	85	73 422 \$
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (Développement économique)	2 200 000 \$	100,0 %	22	100 000 \$
Société d'habitation du Québec	1 434 898 \$	70,2 %	44	32 611 \$
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (Recherche)	1 375 550 \$	84,3 %	11	125 050 \$
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	1 038 843 \$	7,3 %	35	29 681 \$
Ministère du Conseil exécutif (Secrétariat aux affaires autochtones)	955 989 \$	93,7 %	12	79 666 \$
Ministère des Services gouvernementaux	678 874 \$	37,6 %	14	48 491 \$
Ministère des Relations internationales	425 000 \$	7,1 %	13	32 692 \$
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*	390 000 \$	7,5 %	6	65 000 \$
Ministère de la Justice	110 100 \$	0,8 %	2	55 050 \$
Conseil des arts et des lettres du Québec	61 267 \$	100,0 %	6	10 211 \$
Office des personnes handicapées	36 267 \$	4,8 %	1	36 267 \$
TOTAL	446 191 478 \$	59,8 %	4 145	107 646

Source : *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire 2008-2009*. SACAIS, septembre 2009.

(1) Nous avons exclu les sommes accordées par Emploi-Québec et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à des organismes qui, selon nous, ne correspondent pas aux critères de l'action communautaire.

Nous déplorons également qu'un des engagements importants du gouvernement dans la Politique de reconnaissance de l'action communautaire qui est de « *faire en sorte que le dispositif de soutien financier à l'action communautaire autonome soit généralisé dans les ministères et organismes gouvernementaux afin d'appuyer la mission globale des organismes d'action communautaire autonome* »¹ ne soit pas respecté. Selon les données même du SACAIS, il y aurait en 2008, huit ministères et organismes gouvernementaux qui n'offrent aucun programme de soutien à la mission ainsi que sept qui n'offrent aucun soutien financier aux organismes communautaires.

¹ Gouvernement du Québec. *Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, septembre 2001, p. 27.

Tableau 2
**Ministères et organismes gouvernementaux sans programme de soutien à la mission
ou n'offrant aucun soutien financier aux organismes communautaires 2008-2009**

Ministères et organismes gouvernementaux sans programme de soutien à la mission	Ministères et organismes gouvernementaux n'offrant aucun soutien financier
Ministère de la Justice	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère de la Sécurité publique	Ministère des Finances
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Office des personnes handicapées du Québec	Ministère du Tourisme
Secrétariat à la condition féminine	Ministère du Travail
Secrétariat à la jeunesse	Revenu Québec
Secrétariat aux aînés	Secrétariat du Conseil du trésor
Société de l'assurance automobile du Québec	

Source : *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire 2008-2009*. SACAIS, septembre 2009.

La bonification de l'aide gouvernementale en soutien à la mission des organismes d'action communautaire autonome devient donc PRIMORDIALE particulièrement en temps de crise. Elle aura pour effet de consolider ces organismes, mais aussi de dynamiser les économies locales et régionales, en favorisant notamment la création d'emplois.

Pour que les organismes d'ACA puissent contribuer pleinement à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, tel que libellé dans le titre même de la politique gouvernementale, il importe de leur assurer un soutien adéquat. Pour ce faire, le gouvernement devrait se baser sur les seuils planchers déterminés collectivement par les membres du RQ-ACA (voir tableau 3).

Tableau 3
**Seuils planchers du financement gouvernemental québécois
en appui à la mission globale, indexés pour 2008**

Types d'organismes	Phases de croissance		
	1 ^{er} Financement	Consolidation	Développement
Accueil, écoute, éducation, orientation, défense collective des droits, aide, entraide ou dépannage	82 561 \$	110 082 \$	137 602 \$
Soutien aux milieux de vie	99 074 \$	132 098 \$	165 123 \$
Maisons d'hébergement	264 197 \$	352 262 \$	440 328 \$
Autres problématiques aiguës	165 123 \$	220 164 \$	275 205 \$
Regroupements	Local	Régional	National
	82 561 \$	110 082 \$	193 643 \$
Fourchettes de financement	à	à	à
	137 602 \$	187 139 \$	330 246 \$

Source : RQ-ACA. *Les besoins en financement gouvernemental des organismes et regroupements en action communautaire autonome : document de référence sur les seuils planchers*, 11 février 2009.

Enfin, une autre réalité avec laquelle les organismes doivent composer est la demande de plus en plus fréquente de ressources pour accommoder les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Que ce soit pour leur participation à la vie associative, dans des lieux de représentation, dans des activités de formation ou dans d'autres activités des organismes, ces personnes demandent des ressources adéquates pour assurer leur participation pleine et entière. Cependant, aucun programme particulier au gouvernement du Québec n'existe pour soutenir les organismes afin d'offrir des ressources **ad hoc** telles la traduction de documents en braille, la traduction en langage des signes, accessibilité de leur site internet (WAI), etc. Pourtant, de telles ressources coûtent très chères, limitant d'autant la participation de ces personnes. Nous demandons donc que le gouvernement prévoie les sommes additionnelles nécessaires afin de soutenir les organismes qui voudraient se prévaloir de tels services.

Recommandations à l'égard des organismes d'action communautaire autonome

- 1. Que le ministre des Finances prévoit, pour chacun des ministères et organismes gouvernementaux, des sommes suffisantes pour supporter adéquatement la mission des organismes d'action communautaire autonome qui leur sont rattachés, et ce, tel que stipulé dans la Politique gouvernementale en action communautaire (p. 28) et dans le Cadre de référence lui étant rattaché (p. 25). Note : pour se faire, se baser sur les seuils planchers déterminés collectivement par les membres du RQ-ACA et porter une attention particulière aux organismes ayant les plus basses subventions.**
- 2. Que le ministre des Finances demande un plan de redressement à tous les ministères et organismes gouvernementaux concernant le soutien à la mission des organismes d'action communautaire autonome qui leur sont rattachés.**
- 3. Que le ministre des Finances prévoit des sommes devant couvrir l'indexation automatique de tous les programmes dévolus aux organismes communautaires.**
- 4. Que le ministre des Finances accorde des sommes additionnelles (hors des programmes déjà existants) afin de créer un programme visant à soutenir les organismes d'action communautaire autonome qui offrent des activités demandant des ressources supplémentaires ad hoc afin d'accommoder les personnes ayant des limitations fonctionnelles : traduction de documents en braille, traduction en langage des signes, accessibilité de leur site internet (WAI), etc. La création de ce nouveau programme devra faire l'objet préalablement d'une consultation avec le Réseau québécois de l'action communautaire autonome.**

1. Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome

Le *Réseau québécois de l'action communautaire autonome* (RQ-ACA) est un organisme sans but lucratif actuellement composé de seize (16) secteurs et de quatre (4) regroupements multisectoriels représentant plus de 80 regroupements ou organismes nationaux rejoignant environ 4 000 organismes d'action communautaire autonome partout au Québec. Note : le RQ-ACA est en cours de réorganisation structurelle et ce sont dorénavant directement les regroupements et organismes nationaux qui seront membres du RQ-ACA.

Le RQ-ACA est reconnu par le gouvernement du Québec comme « l'interlocuteur privilégié par rapport à l'action communautaire autonome » (*Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, p. 42).

Sa mission

- a) Promouvoir l'action communautaire autonome;
- b) Participer au développement social du Québec en fonction des valeurs, des principes et des aspirations de l'action communautaire autonome;
- c) Défendre et promouvoir les intérêts des organismes et regroupements d'action communautaire autonome;
- d) Assurer leur représentation;
- e) Les informer en toute matière pertinente;
- f) Favoriser la consultation, la concertation, la mobilisation des groupes d'action communautaire autonome;
- g) Contribuer à des travaux de recherche sur l'action communautaire autonome.

2. L'action communautaire autonome : au service de la population

On dénombre au Québec environ 4 000 organismes qui oeuvrent en action communautaire autonome (ACA). Ces organismes sont reconnus par le gouvernement québécois en vertu de huit critères énoncés dans la politique *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* (adoptée en juillet 2001) :

- être un organisme à but non lucratif;
- être enraciné dans la communauté;
- entretenir une vie associative et démocratique;
- être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations;
- avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
- poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale;
- faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée;
- être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

Ces organismes d'action communautaire autonome s'activent dans une grande variété de l'activité humaine au Québec :

Action bénévole – Autochtones – Communautés culturelles – Consommation – Défense des droits – Développement communautaire – Éducation à la solidarité internationale – Éducation populaire autonome – Environnement – Famille – Femmes – Formation – Immigration – Jeunes – lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres – Logement – Loisir – Médias communautaires – Personnes handicapées – Santé et services sociaux

Une grande partie de ces organismes oeuvrent auprès de segments de la population qui risquent d'être affectés durement par la crise économique, soit les gens de la classe moyenne et de la classe des plus défavorisés. Les mesures que vous proposez pour atténuer les impacts de la crise économique sur les finances publiques - hausses de tarifs et compressions dans les programmes et services - auront pour effet d'empirer la situation.

En situation de crise, la population a tendance à se tourner vers les organismes d'action communautaire autonome pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés et pour chercher de l'aide. Elle aura raison, puisque c'est bien cela le rôle primordial que se donne la multitude d'organismes communautaires autonomes existants sur le territoire québécois! Ce sont des organismes proches des personnes, qui se préoccupent de leurs besoins et, surtout, qui les aident à trouver des solutions à long terme. Ils le font par des actions au quotidien : budgéter, écouter, loger, vêtir, nourrir, revendiquer des droits, participer à la vie démocratique, développer des compétences, éduquer, informer, guérir, protéger l'environnement, etc. Ce sont ces petits gestes qui feront toute une différence pour les populations appauvries par la crise économique.